

LA FINANCE VERTE EN EUROPE

Alexis CRETEN

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | AVRIL 18
Développement durable



COMPRENDRE POUR AGIR

LA FINANCE VERTE EN EUROPE

Alexis CRETEN

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. Le rapport du Groupe européen d'experts à haut niveau	4
1. Vers une définition de la durabilité	4
2. Les obligations des investisseurs	5
2. Le <i>Green Supporting Factor</i>	6
II. Le Plan d'Action de la Commission européenne	8
1. Des actions pour une finance durable	8
2. Une étape majeure mais insuffisante	9
CONCLUSION	12
BIBLIOGRAPHIE	13

AVANT-PROPOS

« 1. Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en : [...]

c) Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. »

— Organisation des Nations Unies, *Accord de Paris*, Article 2 §1, 2015.

L'enjeu de la finance verte est essentiel pour assurer un réel développement durable, bien qu'il reste primordial de définir ce qui relève de ce concept. Par ailleurs, les conditions de mise en œuvre des outils financiers doivent être établies afin de permettre une véritable avancée, qui nécessite un ensemble de garanties techniques et politiques. POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se réjouit et encourage les progrès majeurs qui ont lieu en ce moment et sur lesquels il a décidé de faire le point dans cette note d'analyse.

Néanmoins, comme l'ont illustré la crise financière de 2007-2008 puis celle de l'euro, le système financier souffre de nombreux dysfonctionnements qui, dix ans plus tard, et malgré les promesses, sont loin d'être réglés. Dès lors, bien que la finance verte représente une étape capitale pour un développement environnementalement et socialement durable, il est essentiel qu'elle constitue un point de départ et non une fin. Au risque que la progression fulgurante des partis populistes et eurosceptiques se poursuive et mette en danger la construction européenne.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

INTRODUCTION

L'Union européenne et ses États membres se sont engagés à réduire drastiquement leurs émissions polluantes et à entamer leur transition vers les énergies renouvelables. L'accord de Paris sur le climat, signé en 2015 et dont les engagements ont été confirmés durant le One Planet Summit en 2017, pose comme objectif de limiter le réchauffement climatique à 2 °C par rapport aux températures préindustrielles. Parmi les mesures préconisées, le second article de l'accord mentionne la nécessaire évolution du système financier afin de rediriger les flux vers un développement sobre en carbone à même de lutter contre le changement climatique¹. Il s'agit en effet d'un puissant levier qui pourrait être mis à disposition du développement durable.

Selon Jyrki Katainen, vice-président de la Commission européenne chargé de l'emploi, de la croissance, de l'investissement et de la compétitivité, les objectifs climatiques et énergétiques que s'est fixés l'Union européenne nécessitent des investissements à hauteur de 180 milliards d'euros par an². Si ce montant est difficilement atteignable pour les États, il l'est moins pour le secteur financier européen qui gère actuellement plusieurs trillions d'euros³, dont une partie importante est toujours investie dans les énergies fossiles⁴. Or, une analyse de la façon dont ces flux considérables sont employés montre qu'en l'état actuel, les objectifs de l'accord de Paris ne seront pas atteints. Ainsi, l'assureur AG2R La Mondiale a publié une estimation de l'empreinte écologique de ses placements et le résultat est sans appel : les investissements correspondent à une hausse de 3,6 °C⁵.

Face à ce constat, la Commission européenne a mis en place le Groupe européen d'experts à haut niveau sur la finance durable (GEHN)⁶. Rassemblant vingt experts issus du secteur académique, de la société civile, du monde de l'entreprise et des institutions non marchandes, il a pour but d'étudier la question de la transition du secteur financier vers une économie durable et sobre en carbone afin de guider les actions de l'Union européenne. Après un rapport intermédiaire paru en juillet 2017⁷, le Groupe a émis ses conclusions finales fin janvier⁸. Les résultats ont ensuite servi de base à la conception du Plan d'Action sur la finance verte de la Commission. Publié le 8 mars 2018, ce dernier a pour ambition de redéfinir la finance afin de la mettre au service du développement durable et ainsi de rencontrer les objectifs climatiques⁹.

Cette note d'analyse a pour ambition, dans un premier temps, d'examiner les recommandations principales de ce dernier rapport en soulignant les apports ainsi que les limites de chacune d'entre elles. Dans un second temps, il s'agira de présenter le Plan d'Action au regard de la première partie de cette note d'analyse.

¹ Organisation des Nations Unies, *Accord de Paris*, article 2 §2, 2015. [\[En ligne\]](#)

² Commission européenne, *Le groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable émet ses premières recommandations*, communiqué de presse, 13 juillet 2017. [\[En ligne\]](#)

³ CANFIN Pascal, « Verdissement de la finance : des propositions pour l'Europe », *Alternatives économiques*, 02/02/2018. [\[En ligne\]](#)

⁴ Zéro Fossile, *Pas un euro de plus*. [\[En ligne\]](#) ; LINDGAARD Jade, *L'AFD prise au piège de ses investissements charbon*, Mediapart, 05/12/2017. [\[En ligne\]](#)

⁵ CANFIN Pascal, « One Planet Summit : renforcer les engagements... et passer à l'acte ! », *Alternatives économiques*, 11/12/2017. [\[En ligne\]](#)

⁶ European Commission, *Commission decision on the creation of a High-Level Expert Group on Sustainable Finance in the context of the Capital Markets Union*, 28/10/2016. [\[En ligne\]](#)

⁷ High-Level Expert Group on Sustainable Finance, *Financing a sustainable European economy*, rapport intermédiaire, juillet 2017. [\[En ligne\]](#)

⁸ High-Level Expert Group on Sustainable Finance, *Financing a sustainable European economy*, rapport final, janvier 2018. [\[En ligne\]](#)

⁹ European Commission, *Sustainable finance: Commission's Action Plan for a greener and cleaner economy*, press release, 08/03/2018. [\[En ligne\]](#)

I. LE RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS À HAUT NIVEAU

1. VERS UNE DÉFINITION DE LA DURABILITÉ

Un premier prérequis est l'établissement d'une délimitation claire entre ce qui est « vert » et ce qui ne l'est pas. En effet, bien que le terme « finance verte » soit fort répandu et défini en tant qu'opérations financières participant à la transition énergétique et écologique¹⁰, il n'existe actuellement aucun ensemble de critères permettant de distinguer précisément les investissements durables¹¹. Si le caractère vert renvoie plus spécifiquement aux aspects environnementaux, la finance durable (ou éthique) comprend également une dimension sociale visant à réduire les inégalités et à lutter contre l'exclusion¹².

Conséquence de ce flou, il existe un réel manque de standardisation entre les produits financiers présentés comme durables. En effet, un nombre important d'acteurs sont impliqués dans le secteur de la finance verte, allant des ONG aux académiques en passant par les investisseurs financiers et les régulateurs pour n'en citer que quelques-uns, et la plupart disposent de leurs propres définitions basées sur des critères très variables. Dès lors, mettre en équivalence les produits étiquetés comme durables et les comparer se révèle impossible, d'autant plus qu'il existe un véritable défaut de transparence sur les critères retenus. Si ces manquements posent problème quant à la capacité des clients à connaître le réel impact environnemental de leurs investissements, ils ouvrent également la porte au *greenwashing*, technique de marketing consistant à vanter le caractère durable d'un produit à des fins commerciales, sans que celui-ci ne présente de réel avantage sur le plan écologique¹³, ni que l'entreprise ne soit engagée dans la protection de l'environnement¹⁴.

La question de l'établissement de critères clairs permettant de définir la durabilité des produits financiers est donc de première importance dans la mise en place d'une finance réellement verte. Elle a fait l'objet d'un rapport commandé par la Commission européenne et publié en octobre 2017 en vue de nourrir la réflexion et le travail du Groupe d'experts à haut niveau. Intitulé *Defining "green" in the context of green finance*¹⁵, le texte explore les enjeux relatifs à la définition de la durabilité et propose une série de recommandations à mettre en œuvre à l'échelle européenne. Dans l'ensemble, ces suggestions furent reprises dans le rapport du GEHN et reposent sur une même vision de la finance à venir. Parmi elles, on retrouve notamment la mise en place d'un label européen pour les fonds verts ainsi que d'un standard européen pour les obligations vertes (green bonds) afin de garantir la durabilité des deux outils principaux de la finance verte.

Cependant, pour que cette mesure soit efficace, il est essentiel que la capacité à définir la durabilité reste entre les mains des pouvoirs publics européens. En effet, laisser aux investisseurs la possibilité de choisir les critères ne limite en aucun cas les disparités entre les appellations vertes, ni le risque de *greenwashing*. De même, il est nécessaire que la définition émerge au niveau européen afin de garantir un seuil commun entre les produits provenant des différents États membres. L'échelle de l'Union est

¹⁰ Novethic, *Finance verte*, (lexique). [\[En ligne\]](#)

¹¹ Ministère de la Transition écologique et solidaire, *Les obligations vertes*, 28/11/2016. [\[En ligne\]](#)

¹² KRÜGER Philipp, « En quoi consiste la finance durable ? », *La Vie économique*, n° 1-2, 2016, p.66-68.

¹³ Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, *Le greenwashing ou les noces improbables de la publicité et de l'environnement*, 2014.

¹⁴ BREDUILLIARD Pauline, « Publicité verte et greenwashing », *Gestion 2000*, Vol. 30, n° 6, 2013, p.115-131.

¹⁵ European Commission, *Defining "green" in the context of green finance*, Rapport final, octobre 2017. [\[En ligne\]](#)

également la seule possible pour adopter des critères communs ambitieux et éviter de brider les efforts par une concurrence déséquilibrée entre labels inégaux.

S'il est nécessaire de rediriger les investissements dans des projets et produits plus responsables dans leurs rapports avec l'environnement, ces derniers doivent être examinés dans leur intégralité. Comme POUR LA SOLIDARITÉ l'avait déjà signalé dans deux notes sur les éco-innovations¹⁶, les aspects écologiques et sociaux des politiques européens apparaissent souvent au deuxième plan de la conception de l'UE, plus centrée sur les retombées économiques. Le risque est de voir des innovations favorisées pour des raisons de rentabilité au détriment d'autres projets présentant un intérêt environnemental supérieur. De la même façon, il est fondamental de prendre en compte l'ensemble des impacts des technologies financées. Ainsi, si la transition énergétique est associée au développement des éoliennes et des panneaux photovoltaïques, une partie de leurs coûts environnementaux est généralement absente des considérations. D'une part, leur production génère l'émission d'une certaine quantité de CO₂, mais qui reste cependant avantageuse par rapport aux énergies fossiles¹⁷. D'autre part, ces technologies sont consommatrices de métaux rares dont l'extraction a des conséquences désastreuses pour l'environnement, particulièrement en raison d'absence de normes environnementales dans les pays producteurs de ces matières premières¹⁸.

Enfin, la diversification du secteur des hydrocarbures complique les investissements durables. En effet, afin d'éviter la concurrence des énergies renouvelables et de garantir leurs parts de marché, les compagnies pétrolières investissent dans ces nouvelles sources d'énergie propres. En Belgique par exemple, Lampiris, un fournisseur d'électricité verte, s'est fait racheter par le groupe Total¹⁹. Dès lors, si le souci de l'environnement pouvait auparavant occuper une place centrale dans l'entreprise, il est désormais plus que vraisemblablement passé au second plan des préoccupations. Et les bénéfices tirés des sociétés actives dans le secteur de la transition climatiques permettent de financer les groupes qui les ont rachetés, et dont les activités peuvent être en contradiction avec les objectifs du développement durable.

2. LES OBLIGATIONS DES INVESTISSEURS

Le second axe de recommandations porte sur les devoirs et les obligations des organismes financiers. Actuellement, rien n'oblige les investisseurs à inclure la dimension climatique dans la gestion des fonds qui leur sont confiés. En effet, leur mandat se limite à la rentabilité maximale du capital des épargnants. Or, l'impact environnemental des investissements fait également partie des bénéfices (ou des coûts) pour le client. Prenons l'exemple d'un fonds de pension, engagement pris généralement pour plusieurs décennies. Il est indéniable qu'une fois l'épargnant à la retraite, les effets des placements sur le dérèglement climatique l'affecteront directement. Dès lors, un investissement écologiquement responsable aura des répercussions positives sur la qualité de vie du client, présentant ainsi un bénéfice tant financier que non économique (meilleure santé et donc moins de coûts, moins de risques de catastrophes naturelles, etc.), bien que cette plus-value soit globale plutôt qu'individuelle.

De la même manière, les effets sociaux des investissements se répercuteront sur les épargnants, les entreprises et l'économie de façon générale. L'économiste Joseph Stiglitz, lauréat du prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, s'est attaché à analyser les conséquences négatives des inégalités sociales. Il démontre ainsi que, en plus de plonger une partie de la population dans la pauvreté et de mettre en danger le système politique démocratique, elles ont un impact foncièrement néfaste sur l'économie, contrairement à ce que prédit la théorie du ruissellement.

¹⁶ Pour plus d'informations voir : MOSSE Mathilde, *Les éco-innovations en Europe*, Note d'Analyse POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, octobre 2017 et MOSSE Mathilde, *Financer et promouvoir les éco-innovations: Quels instruments en Europe et en France ?*, novembre 2017.

¹⁷ Union of Concerned Scientists, *Benefits of Renewable Energy Use*, 20/12/2017. [\[En ligne\]](#)

¹⁸ PITRON Guillaume, *La guerre des métaux rares*, éditions Les liens qui libèrent, 2018.

¹⁹ AGUIE Nausicaa et CAYROL Annika, *Désinvestissement des énergies fossiles, le mirage des fonds à thématique environnementale*, Réseau Financité, 12/08/2017. [\[En ligne\]](#)

Une recherche du Fonds monétaire international (FMI) présente une conclusion similaire en établissant un lien entre l'accroissement des inégalités et la fragilité de la croissance²⁰.

En plus de cette extension de la responsabilité légale des gestionnaires de l'épargne, d'autres obligations sont préconisées par le Groupe d'experts. Parmi elles, citons l'idée de contraindre les institutions et les entreprises financières à une plus grande transparence quant au poids des considérations environnementales dans leurs prises de décision. Cette plus grande communication se prolongerait également dans l'obligation, pour les conseillers bancaires, de proposer à leurs clients des produits d'épargne durables tant écologiquement que socialement. En effet, il est important de souligner que les investisseurs sont rarement informés de l'existence même des Investissements socialement responsables alors qu'une large majorité d'entre eux serait intéressée par de tels produits. Une enquête réalisée pour Vigeo Eiris et le Forum pour l'Investissement responsable en 2017 affirme même que 72 % des Français interrogés souhaitent la mise en place d'une obligation à inclure les enjeux de développement durable dans les produits d'épargne²¹. Bien que ces deux mesures ne soient pas suffisantes en soi pour le passage à une économie durable, PLS ne peut que saluer ces initiatives vers une finance plus responsable.

3. LE GREEN SUPPORTING FACTOR

Au-delà de la mise en place de règles visant à inclure les considérations environnementales dans le secteur financier, la piste de la redirection des flux d'investissement au moyen d'incitations est fortement considérée. Objet de réflexions au sein du GEHN, l'instauration du mécanisme de bonus semble intéresser les dirigeants européens. Le Plan d'Action prévoit ainsi de réfléchir à une modification des règles prudentielles sur base d'un avis du comité européen des assurances et des pensions professionnelles, attendu pour le troisième trimestre 2018.

Concrètement, il s'agit de diminuer les exigences de fonds propres des banques, autrement dit le capital qu'elles doivent mettre de côté lorsqu'elles octroient des prêts, lorsqu'il s'agit de financer des projets verts (logements passifs, véhicules électriques, panneaux solaires...). Si l'idée semble plaire tant à la Commission européenne qu'au secteur bancaire, et notamment à la Fédération bancaire française²², le mécanisme comporte des risques pointés par le GEHN. Ce dernier pose plusieurs conditions à sa mise en place afin d'en minimiser les dangers.

L'exigence de fonds propres est une obligation mise en place pour couvrir les risques liés aux défauts de remboursement et ainsi garantir la solvabilité des banques en cas de crise. Plus les risques sont élevés, plus la hauteur des fonds demandés est importante²³. Or, la durabilité d'un actif vert ne garantit pas une absence de risques, comme peut en témoigner la crise des panneaux solaires survenue en 2011²⁴. Dès lors, abaisser les montants provisionnés accroît le risque de connaître une bulle verte aux conséquences socialement et écologiquement néfastes.

Afin de limiter ce danger, le Groupe d'experts penche en faveur de l'instauration d'un *Brown Penalising Factor* qui, inversement, fonctionnerait en augmentant la part de fonds propres nécessaires au financement d'activités évaluées comme polluantes (centrales à charbon, voitures polluantes, extraction de sables bitumineux...). De cette façon, les banques seraient dissuadées de prêter aux projets les plus

²⁰ OSTRY Jonathan, BERG Andrew et TSANGARIDES Charalambos, *Redistribution, Inequality, and Growth*, International Monetary Fund, février 2014. [\[En ligne\]](#)

²¹ Vigeo Eiris et le Forum pour l'Investissement Responsable, *Les Français et l'ISR (Investissement Socialement Responsable). Résultats de la 8^e enquête Ipsos pour Vigeo et le FIR*, Communiqué de presse, 22/09/2017. [\[En ligne\]](#)

²² Conseil de l'Union européenne, *Exigences de fonds propres dans le secteur bancaire*, 10/11/2017. [\[En ligne\]](#)

²³ CUNY Delphine, « Un risque de « bulle verte » dans la finance ? », *La Tribune*, 02/02/2018. [\[En ligne\]](#)

²⁴ Paris Innovation Review, *Crise du solaire allemand : quelle politique de soutien public ?*, 13/04/2012. [\[En ligne\]](#)

nocifs pour l'environnement. Néanmoins, cette approche n'emporte l'adhésion ni de l'*European Banking Federation*²⁵, ni de la Fédération bancaire française²⁶.

Bien que peu partisan de ce système, le Groupe d'experts a tout de même établi une liste de quelques conditions nécessaires à l'instauration d'un *Green Supporting Factor* efficace :

- Une définition claire des actifs verts (et bruns) mise en place par les autorités publiques.
- L'établissement d'une évaluation quantitative des risques afin d'établir la preuve d'un risque moindre au niveau micro-économique, ce qui n'est actuellement pas le cas.
- La surveillance des prêts accordés à l'immobilier pour empêcher une explosion de l'endettement.
- La détermination d'un plafond sur le montant des actifs verts pour lesquels les fonds propres sont abaissés afin d'éviter une bulle verte.
- Le calcul du différentiel de risques pour les actifs verts et bruns par l'analyse de projections afin d'adapter les exigences de capitaux propres.

Le GEHN ne recommande ainsi pas le mécanisme, demandant au préalable que soit établie l'existence d'un différentiel de risques justifiant une telle mesure et privilégiant l'emploi d'autres outils tels que la fiscalité, les subventions ou les garanties publiques. Cette question de la modification des exigences prudentielles sera l'objet de réflexions au sein de la Commission dont conclusions feront ensuite l'objet d'un rapport remis au Parlement européen et au Conseil le 1^{er} janvier 2021 au plus tard.

²⁵ European Banking Federation, *Sustainable Finance: Banks urge clarity in EU Action Plan*, Communiqué de presse. [\[En ligne\]](#)

²⁶ CUNY Delphine, « Finance verte : les banques réclament une carotte réglementaire », *La Tribune*, 11/12/2017. [\[En ligne\]](#)

II. LE PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

1. DES ACTIONS POUR UNE FINANCE DURABLE

Basant sa réflexion sur le rapport du GEHN, la Commission a décidé d'un Plan d'Action²⁷ visant à guider les politiques de l'Union en matière de finance durable. Il s'inscrit ainsi dans une ambition plus générale de passer à une économie circulaire, sobre en carbone et en énergie, à même d'assurer la compétitivité de l'Europe sur le long terme tout en contribuant à atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Accueilli avec enthousiasme par le Groupe d'experts, le document reprend plusieurs idées développées par ces derniers.

La Commission identifie trois voies principales pour inclure les considérations sociales et environnementales dans les prises de décisions relatives aux investissements. Les objectifs du Plan sont donc de :

1. Réorienter les flux de capitaux vers les investissements durables afin d'achever la transition vers une croissance durable et inclusive.
2. Gérer les risques financiers liés au changement climatique, à l'épuisement des ressources, à la dégradation de l'environnement et aux problèmes sociaux.
3. Favoriser la transparence et la vision à long terme des activités financières et économiques.

Au total, dix actions sont proposées afin de progresser dans ces trois domaines, dont une moitié qui concerne le premier point. Ces mesures sont directement inspirées du rapport rendu par le Groupe d'experts. Sans vouloir expliciter chaque mesure dans les détails, il nous apparaît intéressant de les mentionner brièvement. L'objectif de rediriger les capitaux serait rencontré grâce à (1) la mise en place d'une classification permettant d'identifier clairement la durabilité des activités financières et économiques. La Commission a ainsi mis sur pied un second Groupe d'expert afin de publier une première classification attendue début 2019. Ce document servira de base à (2) la définition de standards et la création de labels européens pour étiqueter les produits financiers durables. Bien que non arrêtées pour le moment, la Commission envisage de (3) prendre diverses mesures afin d'encourager l'investissement dans les projets et les infrastructures durables. Il s'agira de créer des outils et d'améliorer ceux déjà existants²⁸ afin de renforcer leur efficacité et leur impact sur le développement durable. La quatrième mesure cible les intermédiaires financiers, en particulier les firmes d'investissement et les distributeurs d'assurance. Ces acteurs occupent en effet une place centrale leur permettant de réorienter le système financier vers plus de durabilité. Dès lors, la Commission souhaite introduire (4) l'obligation, pour ces intermédiaires, d'interroger leurs clients sur leurs préférences concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin de leur proposer des produits et instruments financiers adaptés. Enfin, il est question de (5) développer des benchmarks de la durabilité des actifs, c'est-à-dire prenant en compte les critères ESG dans leur évaluation, et de légiférer

²⁷ European Commission, *Action Plan : Financing Sustainable Growth*, communiqué de la Commission européenne, 08/03/2018. [\[En ligne\]](#)

²⁸ Notamment l'European Fund for Strategic Investments et l'European Investment Advisory Hub pour favoriser les investissements dans les infrastructures et les innovations soutenant les projets durables, ainsi que l'External Investment Plan et l'European Fund for Sustainable Development.

sur la transparence des méthodologies employées pour les réaliser. De cette façon, ils permettront aux investisseurs de mesurer les performances des actifs du point de vue de la durabilité.

Le second domaine, qui comporte trois actions, porte sur les devoirs des investisseurs institutionnels et des gestionnaires d'actifs. Tout d'abord, la Commission souhaite (6) une meilleure intégration de la durabilité dans les études de marché et dans les évaluations des crédits ainsi que plus de transparence concernant les méthodologies employées. De la même façon, (7) il est question d'obliger les investisseurs institutionnels et les gestionnaires d'actifs à intégrer les considérations sociales et environnementales dans leurs prises de décision. De plus, ces derniers seront contraints à une plus grande transparence à l'égard des investisseurs finaux quant à la façon dont les facteurs ESG sont intégrés dans leurs décisions. Une directive dans ce sens sera proposée par la Commission au second trimestre 2018. La dernière action de cette série (8) concerne les banques, les compagnies d'assurances et les fonds de pension et vise à lier les exigences prudentielles aux risques climatiques. Ces organismes gèrent en effet une masse d'actifs extrêmement importante. Ils sont dès lors particulièrement vulnérables face aux risques liés au dérèglement climatique, bien que les analyses traditionnelles ne prennent pas suffisamment en compte ces facteurs. Certaines études estiment que la moitié des actifs détenus par les banques de la zone euro sont exposés à ces dangers liés au climat²⁹. Leur prise en compte est donc essentielle pour garantir la stabilité de l'économie financière. La Commission a lancé la réflexion, mais rien ne permet de déterminer si un *green* (ou *brown*) *supporting factor* sera adopté. Pour cela, il faudra attendre le rapport de la Commission prévu pour janvier 2021.

Enfin, la Commission souhaite accroître la transparence des gestionnaires d'actifs et des institutions. Ces acteurs seront ainsi tenus (9) de publier leurs données relatives aux aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance et seront contraints à plus de transparence quant à la façon dont ils gèrent les risques liés à ces dimensions. Ce dernier point sera notamment réalisé par une modification des règles de comptabilité afin d'y inclure la durabilité (en développant la standardisation des reportings). De cette façon, les investisseurs et les actionnaires disposeront des informations nécessaires pour appréhender la création de valeur sur le long terme et l'exposition aux risques ESG. La dernière mesure vise (10) le développement de la gouvernance durable au sein des entreprises et la réduction de la vision court-termiste des marchés de capitaux. Ce dernier élément est, en effet, essentiel en raison de l'échelle temporelle sur laquelle s'appréhendent les effets du dérèglement climatique et les risques sociaux.

2. UNE ÉTAPE MAJEURE, MAIS INSUFFISANTE

Se voulant leader de la lutte contre le changement climatique³⁰, l'Union européenne semble entreprendre de réels efforts pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. La récente Stratégie sur les matières plastiques³¹, le développement de l'économie circulaire et les objectifs du Plan d'Action sur la finance verte témoignent d'une réelle prise de conscience de l'urgence environnementale qui nécessite des actions ambitieuses plus que des beaux discours ou des accords de principe. On peut mentionner dans cette dernière catégorie le protocole de Kyoto qui, bien que réussi en raison de l'atteinte des objectifs par les pays signataires, se révélait être dénué d'impacts environnementaux³². En effet, comme le rappelle Aurélien Bernier, « en 1997, au moment de la signature du protocole, les États avaient déjà réduit leurs émissions de 4,8 % par rapport à 1990, son année de référence. L'objectif de 5 % est donc fictif, puisque la réduction était déjà atteinte »³³. De plus, il ne tient pas compte de la délocalisation des sources de pollution des pays développés signataires vers les autres parties du monde, n'entraînant dès lors aucune baisse des émissions polluantes au niveau global.

²⁹ BATTISTON Stefano, MANDEL Antoine, MONASTEROLO Irene, SCHÜTZE Franziska, VISENTIN Gabriele, « A climate stress-test of the financial system », *Nature Climate Change*, n°7, 2017, p.283-288. [\[En ligne\]](#)

³⁰ European Commission, *President Jean-Claude Juncker's State of the Union Address 2017*, discours, 13/09/2017. [\[En ligne\]](#)

³¹ Commission européenne, Déchets plastiques : une stratégie européenne pour protéger la planète, défendre nos citoyens et soutenir nos entreprises, communiqué de presse, 16/01/2018. [\[En ligne\]](#)

³² ROUX-GOEKEN Victor, « Protocole de Kyoto, un bilan mitigé », *Journal de l'environnement*, 16/11/2009. [\[En ligne\]](#)

³³ BERNIER Aurélien, *Le climat otage de la finance. Ou comment le marché boursicote avec les « droits à polluer »*, Paris : Mille et une nuits, 2008.

Près de vingt années plus tard, l'accord de Paris sur le climat présente des objectifs bien plus ambitieux sur le long terme. Le Plan d'Action de la Commission fut ainsi imaginé afin d'atteindre ces objectifs en orientant le secteur financier vers plus de durabilité. Cependant, il est actuellement impossible de déterminer s'il se montrera à la hauteur des enjeux car son impact réel ne pourra être estimé qu'une fois les politiques concrètes arrêtées. En effet, ce document énonce avant tout des ambitions vers lesquelles tendre – la redirection des capitaux vers les investissements durables, la gestion des risques du dérèglement climatique, le développement de la transparence et de la vision à long terme – et inaugure une période de réflexion sur les moyens précis à mettre en œuvre. Dès lors, bien que ses trois objectifs constituent un réel progrès, il sera nécessaire de s'assurer que les mesures prises seront suffisantes face aux ambitions annoncées. De la même façon, il faudra vérifier les exigences de la classification des produits durables, qui est au cœur du Plan d'Action et fait office de base sur laquelle pourront s'échafauder par la suite les autres mesures prévues. Pour mener à bien ce projet, la Commission a lancé une procédure de recrutement afin de former un second Groupe d'experts à haut niveau qui aura pour tâche de développer une classification de la durabilité, mais également de proposer un standard pour les bons verts européens, tous deux attendus au second trimestre 2019.

Dans l'ensemble, le Plan fut accueilli chaleureusement par le secteur associatif en lien avec les questions environnementales et l'économie sociale. *Finance for Tomorrow* le qualifie ainsi d'« étape majeure de la transition vers une économie bas-carbone et un système financier durable »³⁴, tandis que le secrétaire général de *Finance Watch*, Benoît Lallemand, en parle en ces termes : « Le Plan d'action fait sans aucun doute de l'UE un des leaders mondiaux dans la promotion d'un programme de finance durable. »³⁵ Sébastien Godinot, économiste au sein du Bureau de la politique européenne du WWF, partage ce point de vue et déclare que « l'UE sera pionnière mondiale de la finance verte si ces propositions sont adoptées »³⁶.

Cependant, une fois la démarche saluée, ces mêmes associations pointent une série de limites dans le plan de la Commission. Une première critique concerne le (dys)fonctionnement du marché financier. En effet, la crise financière de 2007-2008, puis celle de l'euro, ont démontré les nombreuses failles du système financier en frappant durement des millions de personnes. Pourtant, dix ans plus tard, malgré les repentances et les promesses de changement radical, la dérégulation est toujours la règle. Pire, tandis que les populations ont subi de plein fouet les conséquences de la crise (pertes d'emplois, de logements, explosion de l'endettement...), les responsables s'en sont pratiquement tous sortis indemnes³⁷. Et alors que les citoyens de l'Union connaissent toujours les politiques d'austérité et la stagnation des salaires, les grandes entreprises et les plus fortunés voient leurs revenus s'envoler, sans pour autant engendrer des investissements massifs dans l'économie réelle dont pourraient profiter les populations³⁸. Tout cela a pour effet de creuser toujours plus les inégalités³⁹. Nous pourrions encore ajouter à la liste les scandales des *Panama Papers* et des *Paradise Papers*. Tous ces dysfonctionnements du système économique jouent très certainement un rôle primordial dans la croissance spectaculaire des partis populistes et eurosceptiques en Europe dont témoignent les récentes élections⁴⁰.

Or, aucune mesure n'est prévue dans le Plan d'Action pour encadrer la finance. Les règles du marché sont globalement conservées et les actions visent uniquement à encourager les investissements. Dès lors, il existe un réel risque de développer une finance durable à deux vitesses où l'aspect environnemental est privilégié et la dimension sociale oubliée. C'est également l'opinion d'Eleni Choidas, *senior EU Affairs Officer* à *ShareAction*. Se basant sur le supplément du rapport final du GEHN

³⁴ Finance for Tomorrow, « Plan d'action de la Commission Européenne sur la Finance Durable », 08/3/2018. [En ligne]

³⁵ VALERO Jorge, « L'Europe lance un plan d'action sur la finance verte », *Euractiv*, 09/03/2018. [En ligne]

³⁶ WWF, *EU breaks new ground on sustainable finance – but more needed*, 08/03/2018. [En ligne]

³⁷ LAUER Stéphane, « Les responsables de la crise coulent une retraite heureuse », *Le Monde*, 03/07/2017. [En ligne]

³⁸ LEBARON Frédéric, « Europe : refonte ou renforcement des politiques d'austérité concurrentielle ? », *Savoir/Agir*, vol. 41, n° 3, 2017, p.7-9.

³⁹ PIKETTY Thomas, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris : Seuil, 2013.

⁴⁰ ALVAREDO Facundo, CHANCEL Lucas, PIKETTY Thomas, SAEZ Emmanuel, ZUCMAN Gabriel, *Rapport sur les inégalités mondiales*, synthèse, World Inequality Lab, 2018. [En ligne]

⁴¹ CHAVAGNEUX Christian, « Lucas Chanel : "Les inégalités ont progressé partout, mais pas au même rythme" », *Alternatives Économiques*, 14/12/2017. [En ligne]

présentant une classification informelle⁴¹, elle souligne l'absence des droits humains parmi les critères de sélection retenus⁴². Pourtant, les aspects environnementaux et sociaux du développement durable sont indissociables⁴³. Dès lors, afin d'éviter ce risque, Choidas recommande à la Commission d'assurer une proportion suffisante d'experts des droits humains au sein du second GEHN, et de prendre certaines mesures afin de protéger les populations, par exemple en offrant des recours lorsque des projets environnementaux violent les droits humains.

Enfin, si certaines associations estiment les actions insuffisantes pour rencontrer les objectifs de l'accord climatique et auraient souhaité des mesures plus ambitieuses, il apparaît un peu tôt pour juger des effets du Plan sans que les mesures concrètes aient été dévoilées. Néanmoins, d'autres limites apparaissent à la lecture du document. Tout d'abord, un tel plan requiert le bon vouloir des États membres pour traduire les actions dans leurs législations nationales et entreprendre les efforts demandés. Or, comme l'actualité le souligne, ce n'est pas toujours gagné d'avance⁴⁴. Les externalités négatives ne sont pas non plus intégrées dans les coûts. Ainsi, un projet à l'origine de dégâts environnementaux ou d'émissions polluantes ne paye pas le coût de ces impacts. Pourtant, à terme, tous les dégâts provoqués par le dérèglement climatique devront être supportés financièrement par les assurances, l'Union, les États ou les populations. Le Plan ne propose d'ailleurs aucune réponse face à cet enjeu du financement que nécessiteront l'adaptation au changement climatique et la réparation des dommages causés. La firme *Swiss Re* estime ainsi les pertes économiques mondiales dues aux catastrophes naturelles à 306 milliards de dollars pour l'année 2017⁴⁵. De son côté, la *Fundacion Ecologica Universal US* prédit que les dommages économiques des catastrophes liées au changement climatique et les coûts sanitaires dus à la pollution atmosphérique atteindront les 360 milliards de dollars par an aux États-Unis au cours de la prochaine décennie⁴⁶. Or, ces coûts ne sont pas supportés par les entreprises et les individus qui tirent profit des activités à l'origine de ces dégâts. Enfin, l'organisme *Finance Watch* regrette l'absence de réduction du coût du capital et le manque de fonds publics à destination de projets durables⁴⁷. En effet, les projets nécessitent un financement préalable pour se concrétiser. Cependant, *Finance Watch* estime les exigences du secteur privé trop élevées, ce qui serait la cause du court-termisme des marchés financiers. Dès lors, la transition durable nécessite un accès moins coûteux au capital qui se ferait en stabilisant les marchés financiers.

⁴¹ High-Level Expert Group on Sustainable Finance, *Informal Supplementary Document on Sustainable Taxonomy*, annexe du rapport final, 31/01/2018. [\[En ligne\]](#)

⁴² CHOÏDAS Eleni, « A two-speed approach to sustainable finance? », *Euractiv*, 15/03/2018. [\[En ligne\]](#)

⁴³ SACHS Ignacy, *L'écodéveloppement*, Paris : Syros, 1993.

⁴⁴ POUR LA SOLIDARITÉ, *Qualité de l'air : la Pologne condamnée*, 01/03/2018. [\[En ligne\]](#)

⁴⁵ Swiss Re Institute, *Preliminary sigma estimates for 2017: global insured losses of USD 136 billion are third highest on sigma records*, 20/12/2017. [\[En ligne\]](#)

⁴⁶ WATSON Robert, MCCARTHY James, HISAS Liliana, *The Economic Case for Climate Action in the United States*, Fundacion Ecologica Universal US, septembre 2017. [\[En ligne\]](#)

⁴⁷ Finance Watch, *Finance durable : la boîte à outils se remplit, mais où est le projet ?*, communiqué de presse, 31/01/2018. [\[En ligne\]](#)

CONCLUSION

Saluées comme « la feuille de route la plus ambitieuse jamais réalisée sur la question de la finance verte »⁴⁸ par Pascal Canfin, directeur général de WWF France et membre du GEHN, les mesures préconisées dans le rapport représentent effectivement un grand pas vers une économie plus respectueuse de l'environnement. Le Plan d'Action de la Commission confirme la volonté de l'UE d'entamer l'indispensable virage économique, nécessité indiscutable pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Cet élan semble également partagé par de nombreux États membres, notamment la France qui veut prendre la place de leader de la finance verte⁴⁹ et a émis une deuxième vague d'obligations vertes. De son côté, la Belgique vient de lancer, avec succès, son premier *green bond*⁵⁰, faisant du royaume le second pays de la zone euro à émettre un tel produit au bénéfice du climat et de la transition énergétique⁵¹.

Tout au long des cent pages du rapport, énormément de pistes sont proposées pour redéfinir la finance et la mettre au service de chaque citoyenne et citoyen. Le Plan d'Action semble s'inscrire tout droit dans sa continuité en s'emparant de nombre d'entre elles. Si l'ensemble des flux financiers est redirigé vers des projets respectueux de l'environnement et bénéfiques pour les populations, il est indéniable que d'importants effets positifs se feront ressentir à travers toute l'Europe.

Malgré tout, si les actions de la Commission semblent aller dans le bon sens, beaucoup d'incertitudes persistent. Le principal danger réside dans l'adoption de mesures ne se révélant pas à la hauteur de l'ambition du Plan et des objectifs de l'accord de Paris. De plus, il existe un réel risque que le volet social passe au second plan, ce qui pourrait compromettre les avancées réalisées par ailleurs. De la même façon, certains estiment qu'en l'absence de transformations en profondeur du système financier, ni les objectifs de l'accord climatique, ni ceux d'améliorer les conditions de vies des populations ne soient rencontrés.

Pour toutes ces raisons, POUR LA SOLIDARITÉ sera très attentif aux mesures qui seront prises à la suite du Plan d'Action, en particulier la classification qui en déterminera la direction générale, et espère y voir concrétiser des ambitions à la hauteur des recommandations du GEHN.

⁴⁸ CANFIN Pascal, « Verdissement de la finance : des propositions pour l'Europe », *Alternatives économiques*, 02/02/2018, [\[En ligne\]](#)

⁴⁹ GAZZANE Hayat, « Finance verte : le gouvernement français veut mieux utiliser l'épargne des Français », *Le Figaro*, 12/12/2017 (mis à jour le 13/12/2017). [\[En ligne\]](#)

⁵⁰ VAN OVERTVELDT Johan, *Vif succès pour l'émission de l'obligation verte*, communiqué de presse, 27/02/2018. [\[En ligne\]](#)

⁵¹ Trends Tendence, « La Belgique s'appête à émettre sa première obligation verte », 05/02/2018. [\[En ligne\]](#)

BIBLIOGRAPHIE

PRESSE

CANFIN Pascal, « Verdissement de la finance : des propositions pour l'Europe », *Alternatives économiques*, 02/02/2018. Consulté sur : <http://bit.ly/2E9iiLj>

CANFIN Pascal, « One Planet Summit : renforcer les engagements... et passer à l'acte ! », *Alternatives économiques*, 11/12/2017. Consulté sur : <http://bit.ly/2Beagzm>

CHAVAGNEUX Christian, « Lucas Chanel : "Les inégalités ont progressé partout, mais pas au même rythme" », *Alternatives Économiques*, 14/12/2017. Consulté sur : <https://bit.ly/2C4Du0z>

CHOIDAS Eleni, « A two-speed approach to sustainable finance? », *Euractiv*, 15/03/2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2FMo4Qt>

CUNY Delphine, « Un risque de « bulle verte » dans la finance ? », *La Tribune*, 02/02/2018. Consulté sur : <http://bit.ly/2EOukKI>

CUNY Delphine, « Finance verte : les banques réclament une carotte réglementaire », *La Tribune*, 11/12/2017. Consulté sur : <http://bit.ly/2B3ah8D>

GAZZANE Hayat, « Finance verte : le gouvernement français veut mieux utiliser l'épargne des Français », *Le Figaro*, 12/12/2017 (mis à jour le 13/12/2017). Consulté sur : <http://bit.ly/2o0fcm8>

HUSSON-TRAORE Anne-Catherine, « Plan d'Action pour la finance durable : des ambitions européennes à la hauteur des attentes », *Novethic*, 08/03/2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2twPmsw>

LAUER Stéphane, « Les responsables de la crise coulent une retraite heureuse », *Le Monde*, 03/07/2017. Consulté sur : <http://lemde.fr/2uoscAS>

LINDGAARD Jade, « L'AFD prise au piège de ses investissements charbon », *Mediapart*, 05/12/2017. Consulté sur : <http://bit.ly/2EySdXi>

MASSIOT Aude, « Finance verte : deux avancées et deux dérives », *Libération*, 11/12/2017. Consulté sur : <http://bit.ly/2Hy0rg8>

ROUX-GOEKEN Victor, « Protocole de Kyoto, un bilan mitigé », *Journal de l'environnement*, 16/11/2009. Consulté sur : <https://bit.ly/2pyY70K>

Trends Tendence, « La Belgique s'apprête à émettre sa première obligation verte », 05/02/2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2I9iHLZ>

VALERO Jorge, « L'Europe lance un plan d'action sur la finance verte », *Euractiv*, 09/03/2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2DcFaoR>

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS/OFFICIELS

Commission européenne, *Le groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable émet ses premières recommandations*, communiqué de presse, 13 juillet 2017. Consulté sur : <http://bit.ly/2Hnhcum>

Commission européenne, *Déchets plastiques : une stratégie européenne pour protéger la planète, défendre nos citoyens et soutenir nos entreprises*, communiqué de presse, 16/01/2018. Consulté sur : <http://bit.ly/2FL5Klc>

Conseil de l'Union européenne, *Exigences de fonds propres dans le secteur bancaire*, 10/11/2017. Consulté sur : <http://bit.ly/1hsc8qJ>

European Banking Federation, *Sustainable Finance: Banks urge clarity in EU Action Plan*, communiqué de presse. Consulté sur : <http://bit.ly/2CwZil1>

European Commission, *Action Plan : Financing Sustainable Growth*, communiqué de la Commission européenne, 08/03/2018. Consulté sur : <http://bit.ly/2oYnvg8>

European Commission, *President Jean-Claude Juncker's State of the Union Address 2017*, discours, 13/09/2017. Consulté sur : <https://bit.ly/2h3ngf9>

European Commission, *Sustainable finance: Commission's Action Plan for a greener and cleaner economy*, communiqué de presse, 08/03/2018. Consulté sur : <http://bit.ly/2D9yrvX>

European Commission, *Defining "green" in the context of green finance*, Rapport final, octobre 2017. Consulté sur : <http://bit.ly/2EwmA0u>

European Commission, *Commission decision on the creation of a High-Level Expert Group on Sustainable Finance in the context of the Capital Markets Union*, 28/10/2016. Consulté sur : <http://bit.ly/2F69T9q>

High-Level Expert Group on Sustainable Finance, *Financing a sustainable European economy*, Rapport final, janvier 2018. Consulté sur : <http://bit.ly/2o6T1bi>

High-Level Expert Group on Sustainable Finance, *Financing a sustainable European economy*, Rapport intermédiaire, juillet 2017. Consulté sur : <http://bit.ly/2vwQYi7>

High-Level Expert Group on Sustainable Finance, *Informal Supplementary Document on Sustainable Taxonomy*, annexe du rapport final, 31/01/2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2G7EhUP>

Ministère de la Transition écologique et solidaire, *Les obligations vertes*, 28/11/2016. Consulté sur : <http://bit.ly/2sH7jnl>

Organisation des Nations Unies, *Accord de Paris*, 2015. Consulté sur : <https://bit.ly/2dlZsgj>

VAN OVERTVELDT Johan, *Vif succès pour l'émission de l'obligation verte*, communiqué de presse, 27/02/2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2GaA5DL>

PUBLICATIONS

AGUIE Nausicaa et CAYROL Annika, *Désinvestissement des énergies fossiles, le mirage des fonds à thématique environnementale*, Réseau Financité, 12/08/2017. Consulté sur : <http://bit.ly/2pdUsFr>

ALVAREDO Facundo, CHANCEL Lucas, PIKETTY Thomas, SAEZ Emmanuel, ZUCMAN Gabriel, *Rapport sur les inégalités mondiales*, synthèse, World Inequality Lab, 2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2zc6lf5>

BATTISTON Stefano, MANDEL Antoine, MONASTEROLO Irene, SCHÜTZE Franziska, VISENTIN Gabriele, « A climate stress-test of the financial system », *Nature Climate Change*, n°7, 2017, p.283-288. Consulté sur : <http://go.nature.com/2FUaY81>

BERNIER Aurélien, *Le climat otage de la finance. Ou comment le marché boursicote avec les « droits à polluer »*, Paris : Mille et une nuits, 2008.

BREDUILLIARD Pauline, « Publicité verte et greenwashing », *Gestion 2000*, vol. 30, n° 6, 2013, p.115-131.

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, *Le greenwashing ou les noces improbables de la publicité et de l'environnement*, 2014. Consulté sur : <http://bit.ly/2BCrV3o>

FATEMI Ali, FOOLADI Iraj, « Sustainable Finance: A New Paradigm », *Global Finance Journal*, n° 24, 2013, p.101-113.

KRÜGER Philipp, « En quoi consiste la finance durable ? », *La Vie économique*, n° 1-2, 2016, p.66-68.

LEBARON Frédéric, « Europe : refonte ou renforcement des politiques d'austérité concurrentielle ? », *Savoir/Agir*, vol. 41, n° 3, 2017, p.7-9.

MOSSE Mathilde, *Financer et promouvoir les éco-innovations : Quels instruments en Europe et en France ?*, Note d'Analyse POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, novembre 2017. Consulté sur :

<http://bit.ly/2EFzPsd>

MOSSE Mathilde, *Les éco-innovations en Europe*, Note d'Analyse POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, octobre 2017. Consulté sur : <http://bit.ly/2Gq5vld>

OSTRY Jonathan, BERG Andrew et TSANGARIDES Charalambos, *Redistribution, Inequality, and Growth*, International Monetary Fund, février 2014. Consulté sur : <http://bit.ly/13kLuIN>

PIKETTY Thomas, *Le capital au XXIe siècle*, Paris : Seuil, 2013.

PITRON Guillaume, *La guerre des métaux rares*, Paris : Les liens qui libèrent, 2018.

SACHS Ignacy, *L'écodéveloppement*, Paris : Syros, 1993.

STIGLITZ Joseph, *Le prix de l'inégalité*, Paris : Les liens qui libèrent, 2012.

WATSON Robert, MCCARTHY James, HISAS Liliانا, *The Economic Case for Climate Action in the United States*, Fundacion Ecologica Universal US, septembre 2017.

AUTRES

Finance for Tomorrow, *Plan d'action de la Commission Européenne sur la Finance Durable*, 08/3/2018.

Finance Watch, *Finance durable : la boîte à outils se remplit, mais où est le projet ?*, communiqué de presse, 31/01/2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2GdHlyU>

Novethic, *Finance verte*, (lexique). Consulté sur : <http://bit.ly/2Gr0GrS>

Paris Innovation Review, *Crise du solaire allemand : quelle politique de soutien public ?*, 13/04/2012. Consulté sur : <http://bit.ly/2EQD7LY>

POUR LA SOLIDARITÉ, *Déchets plastiques : l'Union européenne dévoile sa stratégie*, 23/01/2018. Consulté sur : <http://bit.ly/2FitYJG>

POUR LA SOLIDARITÉ, *Qualité de l'air : la Pologne condamnée*, 01/03/2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2l44Gzd>

Swiss Re Institute, *Preliminary sigma estimates for 2017: global insured losses of USD 136 billion are third highest on sigma records*, 20/12/2017. Consulté sur : <https://bit.ly/2pNFR3k>

Union of Concerned Scientists, *Benefits of Renewable Energy Use*, 20/12/2017. Consulté sur : <http://bit.ly/2EBOaW6>

Vieo Eiris et le Forum pour l'Investissement Responsable, *Les Français et l'ISR (Investissement Socialement Responsable). Résultats de la 8^e enquête Ipsos pour Vieo et le FIR*, Communiqué de presse, 22/09/2017. Consulté sur : <http://bit.ly/2CwWT9V>

WWF, *EU breaks new ground on sustainable finance – but more needed*, 08/03/2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2oQ98dV>

Zéro Fossile, *Pas un euro de plus*. Consulté sur : <http://bit.ly/2odS0gO>

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

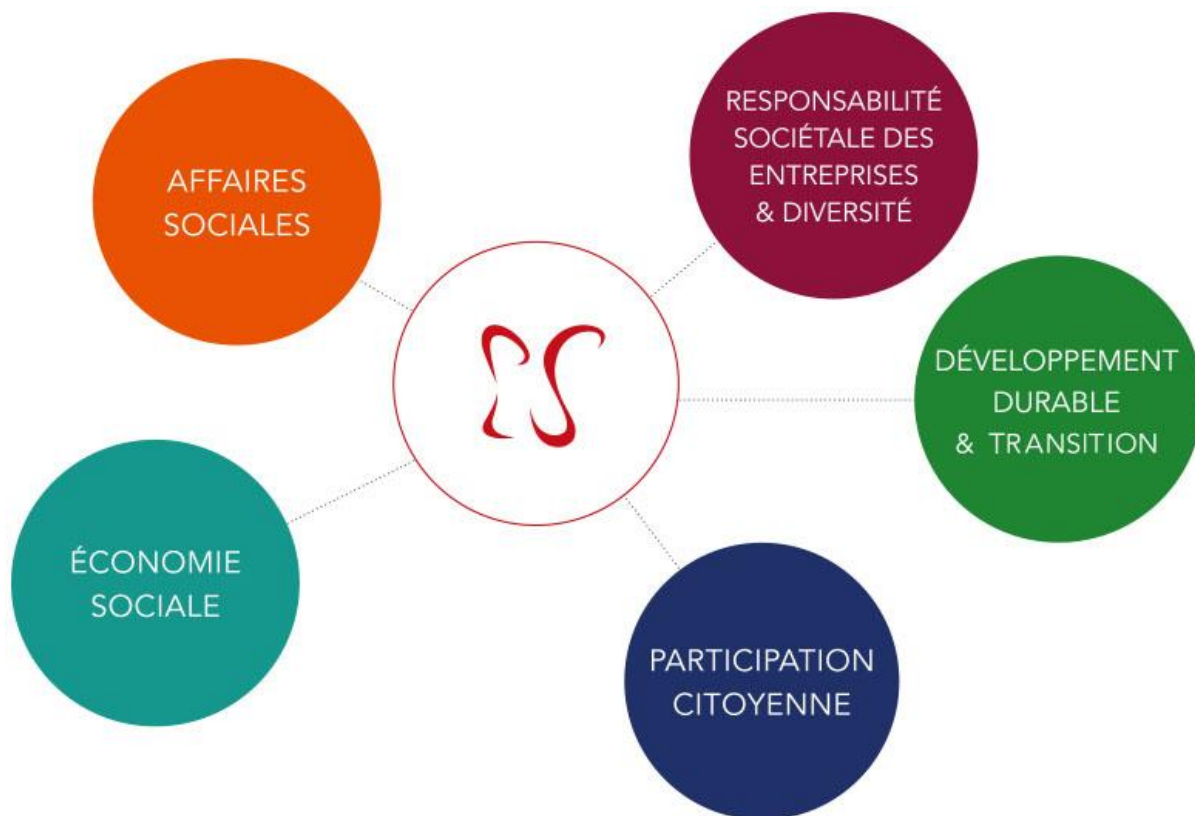
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Formation inclusive aux métiers du numérique : Pour une meilleure intégration des femmes et des personnes réfugiées, Florent LOSSON, mars 2018.*
- *Politique agricole commune et sécurité alimentaire, Louise ROQUETTE, mars 2018.*
- *Les actions de la Commission européenne pour l'économie sociale en 2017-2018, Florian BENAIS, mars 2018.*
- *L'aide alimentaire en Europe, Louise Rouquette, décembre 2017.*
- *Intégration et participation politique en Europe, Jonathan BANNENBERG, décembre 2017.*
- *Économie sociale et solidaire en Europe du Sud-Est : perspectives de développement et actions publiques, Tristan Thomas, décembre 2017.*
- *Financement et promotion des éco-innovations en Europe et en France, Mathilde Mosse, novembre 2017.*
- *Jeunesse et formation inclusive : politiques et financements européens, Florent Losson, novembre 2017.*
- *Le gaspillage alimentaire en Europe, Louise Rouquette, novembre 2017.*
- *Les éco-innovations en Europe, Mathilde Mosse, octobre 2017*
- *Décrochage scolaire : 3 Notes d'analyse. Marie Schuller, octobre 2017*
- *Quelles politiques économiques contre le réchauffement climatique en Europe ? Tristan Thomas, octobre 2017*

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.*
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ? PLS & SMart, n°36, juin 2017.*
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France. PLS & SMart, n°35, mai 2015.*
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie. PLS & SMart, n°34, mai 2015.*
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.*
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.*

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Les Régions ultrapériphériques : défis et perspectives, Paul HAMMOUD, Antoine MASQUELIN, Tristan THAMOS, février 2018.*
- *Finance et bien-être, une réflexion participative. Marie Leprêtre, décembre 2016.*
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables. Sanjin Plakalo, décembre 2016.*
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises. Denis Stokkink, novembre 2016.*
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France. POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.*
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage. Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.*
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises. Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.*

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Développement durable

Le développement durable constitue un mode de développement équilibré des activités humaines qui met en relation efficacité économique, préservation de l'environnement et équité sociale. Son objectif global est de répondre aux besoins du présent sans compromettre l'avenir des générations futures. À travers ce principe, et en se focalisant plus particulièrement sur les concepts d'économie circulaire, de COP 21, COP 22 et de réchauffement climatique, POUR LA SOLIDARITÉ – PLS entend démontrer l'importance d'engager la société dans une transition écologique et sociale. Devant l'urgence climatique et l'aggravation des détresses humaines, PLS est convaincu que cette mise en action des préceptes du développement durable permettra de bâtir une société plus équilibrée et inclusive.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

